

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1969)

Heft: 108

Artikel: Geigy et la participation du personnel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cinéma romand, un langage sans complexe provincial « Quatre d'entre elles »

Jadis, avant que les exportations n'ascensionnent, on avait inventé la « Semaine suisse ». Il fallait consommer national. Les entreprises étaient grammaticalement nationalisées : « nos » industries exigeaient notre soutien patriote. Acheter était une B.A. helvétique. Et puis, la prospérité a rendu possible la dénationalisation : « nos » industries sont devenues à nouveau l'industrie suisse, prospère.

Le cinéma suisse, lui, n'est pas encore parti à la conquête des marchés internationaux. Il est donc notre; notre devoir est d'en consommer.

« Quatre d'entre elles » a fait le tour des écrans des grandes villes suisses. Un film suisse : il était fait appel au public.

C'est ainsi que les critiques rédigeaient leur papier en deux temps. 1^o c'est une production nationale, donc à voir, à encourager; 2^o mais nous en parlons sans complaisance.

Louable, cette sévérité. Le monde du cinéma, c'est un monde étroit, comme le monde du théâtre ou de l'art ou des lettres, où, inévitablement, le débinage se mêle au copinage. Que la critique publique soit dépourvue de complaisance, voilà qui change des mœurs littéraires !

« Quatre d'entre elles » devenait ainsi un film à voir, un peu pour lui-même et beaucoup parce que, le pays étant petit, nous connaissons le cousin du metteur en scène. Certes, tous les cinéphiles consultés boudaient, eux qui pourtant s'infligent parfois des films longs comme l'ennui pour un seul plan, fameux, qu'ils glissent dans les pages roses de leur mémoire à citations.

Ainsi avertis, nous avons, par devoir civique, été voir « Quatre d'entre elles ». Or nous y avons trouvé un très grand plaisir ! Nous n'y étions pas en représen-

tation de charité, comme des parents à une théâtrale où jouent les rejetons, mais à un spectacle qui n'a cessé de nous intéresser.

« Quatre d'entre elles » nous a confirmés dans une certitude : le cinéma est un moyen d'expression qui va permettre à de jeunes auteurs de trouver un langage libéré des complexes romands (maniérisme, préciosité, refus ou affection de provincialisme, etc.). Bref un langage direct. Mais, d'abord, une remarque.

Un art

On ne va pas écrire en 1969 que le cinéma a quitté les champs de foire pour devenir un art. Ce qui importe, ce n'est pas qu'il ait donné naissance à des chefs-d'œuvre, mais qu'il soit senti, ici, comme un moyen d'expression artistique. On y a quelque chose à dire cinématographiquement.

L'art consacré émerge des tiroirs débordant de brouillons : de romans achevés, inachevés, de poèmes, de journaux intimes, de théâtres d'amateurs, de peintures du dimanche. Aujourd'hui, des jeunes tournent des bouts d'essai comme vous écrivez des sonnets. Dans cette masse, on découvre, au milieu des platiitudes, de talentueuses réussites. Nous renvoyons les connaisseurs, par exemple, à « La petite est morte » de Frédéric Gonseth, ce poème d'adolescence et d'angoisse; autre exemple, « Travelling J », à l'origine revue de gymnasien, a réussi à tenir le coup et s'édite aujourd'hui comme un cahier cinématographique romand d'excellente qualité.

Le cinéma est vécu depuis quelques années comme un moyen d'expression; à dix-sept ans, on tient une caméra comme d'autres tiennent une plume. Que nous apporte-t-il de neuf ?

Paysages

Le pays, géographiquement, pèse lourd dans notre littérature; les bleus lémaniques ou célestes, la nuance d'un rose dans le brun des labours, le blanc veiné des pétales.

Le cinéma, lui, nous restitue un territoire aux significations plus ambiguës, et des paysages plus variés, plus simples.

Dans le film de Reusser, nous avons aimé, par exemple, ces quelques images de Roche : la rue vide de la gare au village; c'est très plaine du Rhône; le village, avec son usine, collé contre la montagne, n'évoque pas Roche seulement, mais au-delà, Bex ou Monthey ou Ardon ou Chippis. (On imagine de même tout le parti qu'il serait possible de tirer d'une ville jurassienne, avec ses H.L.M. plantés dans des pâturages).

Le cinéma, de surcroît, nous rend une présence urbaine : des villes, des magasins, des gens, des trains, des salles d'attente, des voitures. Il nous les rend non pour que le spectateur comblé finisse par reconnaître sa maison, son église avec son village autour, heureux comme celui qui, lassé de la monotonie des carrefours, s'offre un tour en avion pour repérer d'en haut sa cheminée qui fume sur son toit. Ce plaisir de vue aérienne n'est pas totalement absent quand l'écran restitue un paysage local et localisable, mais il y a plus que cela. La littérature nous a étouffés sous ses tableaux à accrocher au mur. Le cinéma purge. Il dépôétise, il fait revivre le banal.

On regrette même que le recours aux extérieurs soit si prudent. Car en imposant avec toute la force de l'image des paysages, traités sur le ton neutre, le cinéma les enrichit de significations nouvelles. Apples, dans le film de Yersin, était entraperçu seulement. Mais la placette proprette devenait, par

Geigy et la participation du personnel

Sandoz augmente son capital social de 20 millions de francs. Sur les 80 000 actions nominatives nouvelles, 10 228 seront à exclure du droit de souscription des actionnaires. Elles seront réservées à un fonds, qui les vendra aux collaborateurs de la maison : une action après dix, vingt, trente, trente-cinq années de service.

Rencontre, augmentant son capital, a réservé 4100 actions A et 340 actions B aux cadres de l'entreprise (tout en cherchant un contrepoids à son redoutable actionnaire minoritaire).

Mais c'est en 1964 déjà, nous avions, dans D.P., commenté l'événement, que Geigy inaugura cette politique nouvelle en créant la « Stiftung der J.R. Geigy AG für Mitarbeiterbeteiligung zur Ergänzung der Pensions-Kassenleistung ».

De toutes, c'est l'expérience la plus intéressante. Elle peut servir de point de références pour les autres. D'emblée une remarque ! Quand nous défendons le droit des salariés sur l'enrichissement des entreprises, certains croient à l'utopie. En fait, ce droit, même si c'est sous une forme très partielle, même s'il est concédé à bien plaisir, est, dans la pratique, dès maintenant reconnu par des sociétés orthodoxement capitalistes.

Un premier pas est fait, spontanément, par certains patrons; les syndicats peuvent donc aller beaucoup plus loin. Rien d'utopique à ce que la revendication prolonge le cadeau octroyé.

Qu'enseigne l'expérience Geigy, quatre ans plus tard ?

Le système

Rappelons le système ! (On peut se référer notamment à l'article de Jean-Pierre Leu, in « L'Ordre professionnel » du 13 mars 1969).

En 1964, les actionnaires de Geigy autorisèrent la Fondation à souscrire, lors d'une augmentation de capital social, 15 000 actions. Leur valeur nominale était de 200 francs; elles étaient émises au prix de 400 francs.

La Fondation, ainsi dotée, a émis des certificats d'une valeur nominale de 50 francs, vendus aux ouvriers, employés, cadres de Geigy au prix de 100 fr. environ; l'achat est soumis à diverses conditions; il dépend notamment du temps passé au service de l'entreprise. Lorsqu'un membre du personnel possède quatre certificats, il doit les échanger contre une action (cours en bourse actuel, 9000 fr.). Toutefois cette action dont il est propriétaire, il est tenu de la laisser en dépôt dans la Fondation jusqu'à la fin de son contrat de travail.

La Fondation, depuis 1964, a pu acquérir d'autres actions en faisant valoir ses droits de souscription lors d'augmentations ultérieures du capital social (4000 actions).

Aussi, elle en possède aujourd'hui encore 13 000, soit moins du 3 % du capital social.

Avantages

L'expérience Geigy présente de nombreux avantages.

- Le droit de participation des employés n'est pas défini comme un droit sur le bénéfice net, comme en France, mais sur l'enrichissement même de l'entreprise.
- Geigy estime, c'est la thèse que nous avons toujours défendue, que ce droit est le plus aisément réalisable au moment d'une augmentation du capital social.
- En pratique, les actionnaires ne sont plus considérés comme les seuls bénéficiaires de la plus-value de l'entreprise.
- L'entreprise, comme le faisait remarquer le professeur F. Vischer, doyen de la Faculté de droit de Bâle, dans une conférence à l'Université de

Genève (17.2.1969) ne subit aucune charge supplémentaire. Sa capacité de concurrence n'est pas gênée.

— Enfin, l'originalité de Geigy, c'est la création du Fonds. Il gère la totalité de la fortune, il émet des certificats au prorata des années de travail.

Du Fonds Geigy à un Fonds syndical, le pas serait aisément franchi; il suffirait d'un transfert. Les mécanismes de gestion en revanche pourraient être les mêmes.

Mais quelle force économique dans un Fonds syndical central !

C'est l'évidence même. Les sceptiques et les non-imaginatifs n'ont qu'à extrapoler à partir des premières tentatives des chimiques bâlois.

En revanche, sans intervention syndicale, on en restera simplement à un système proche de celui des Américains où quelques actions sont offertes, en guise d'intérêtement, aux plus méritants des collaborateurs.

La formule peut aller de l'attache-saucisse au pouvoir économique des travailleurs.

La déclaration de Berne

Les Eglises protestantes s'efforcent de faire connaître ce qu'on appelle la « Déclaration de Berne ». Elle est un prolongement concret des thèses du pasteur Bieler. En quelques mots, il s'agit de ceci. La détresse du Tiers-Monde exige des moyens d'intervention sans pareils. La responsabilité des Etats les plus riches est engagée; les autorités n'interviendront pas, toutefois, si elles n'y sont pas poussées par l'opinion publique. Les signataires de la Déclaration de Berne s'engagent par conséquent à verser,